

03 MAI 2012

083280

A 6018

HOLDING GAY
Société par actions simplifiée
au capital de 8.008.000 euros
Siège social : 188, rue Maurice BEJART
34 080 MONTPELLIER
508 662 954 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 03 AVRIL 2012

L'an 2012
Le 3 avril
A 10 heures

Les membres du Conseil de Surveillance de la société HOLDING GAY se sont réunis au siège social, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant désigné les membres du Conseil de Surveillance.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- Madame Colette GAY
- Madame Brigitte THOMAS

Le Conseil de Surveillance, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Madame Colette GAY préside la séance.

Madame Brigitte THOMAS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que le Conseil de Surveillance est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination du Président du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

C
BT

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Président rappelle les dispositions de l'article 21-CONSEIL DE SURVEILLANCE des Statuts de la société.

En application de l'alinéa 2 du paragraphe « Désignation » de cet article, le Président demande au Conseil de Surveillance d'élire un Président du Conseil de Surveillance parmi ses membres pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Surveillance nomme, à l'unanimité, en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée :

Madame Brigitte GAY épouse THOMAS
Née à Meknés (Maroc) le 23 novembre 1960
De nationalité française
Demeurant 23, chemin du Moulin à Vent, 11 200 LEZIGNAN CORBIERE

La nouvelle Présidente déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires requises pour l'exercice desdites fonctions.

Conformément aux dispositions des statuts, Madame Brigitte THOMAS, née GAY, est compétente pour convoquer le Conseil de Surveillance et diriger ses débats ainsi que pour certifier les copies ou extraits des procès-verbaux de ses délibérations.

La rémunération du Président du Conseil de Surveillance sera fixée dans une décision ultérieure.

Le Conseil de Surveillance donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal ainsi qu'à ERNST AND YOUNG société d'avocats, dont l'établissement est situé 1025 rue Henri Becquerel 34 961 MONTPELLIER, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil de Surveillance.

*Bon pour acceptation du mandat de Président du
Conseil de Surveillance*

Madame Brigitte THOMAS

« Bon pour acceptation du mandat de Président du Conseil de Surveillance »

Madame Colette GAY

